

free

DOSSIER D'INFORMATION

MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 06163_012_01
ADRESSE DU SITE : Le Cimetiere
COMMUNE : 06430 TENDE
DATE : 17/07/2024

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	6
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	8
7. Déclaration ANFR	11
8. Plans du projet	12
9. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	16
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	16
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	17
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	18



13020003N9000110411

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
20° 150°	4G 700 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	15 m	911 m	4,9 m	900,9 m	6.3 m	902,3 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.



Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

Le Cimetiere
06430 TENDE

Coordonnées

Lambert II étendu

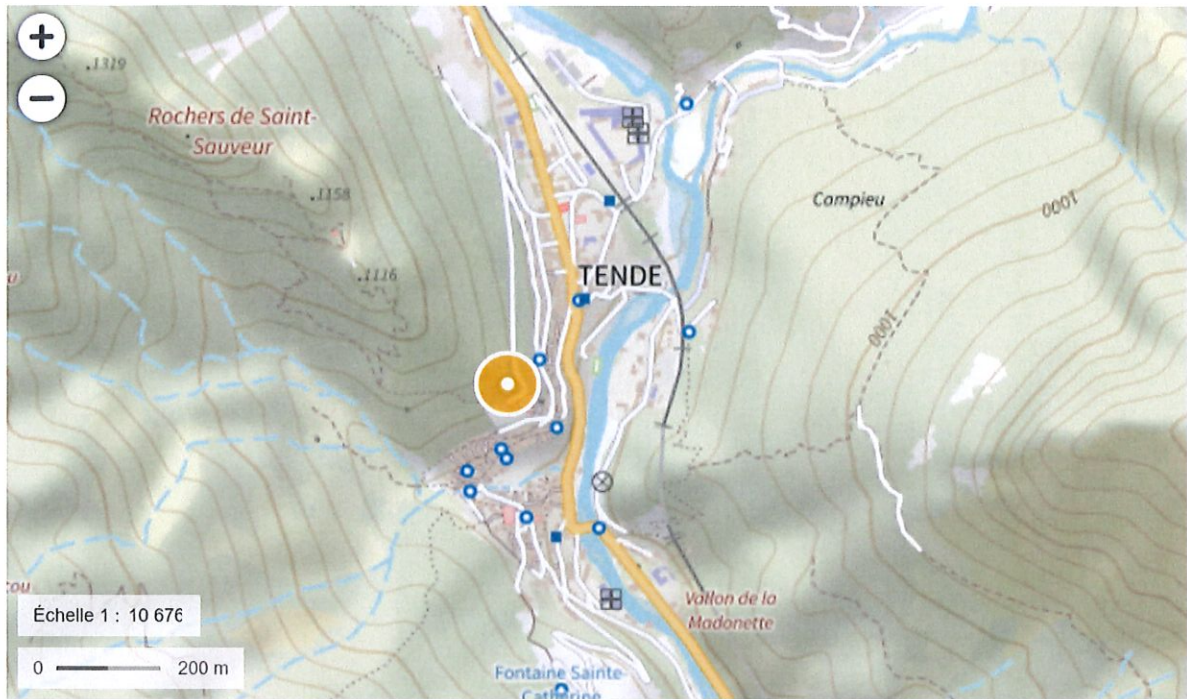
X = 1021013.86
Y = 1912383.77

WGS 84

Longitude : 7.59206129
Latitude : 44.0861076



130200003N0000110611



130200003N9000110711

7. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

oui non

** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non



13020003N9000110811

11601100006N000002061



Support Parabolique

Pylone 15m

Emplacements des équipements aériens projet FREE MOBILE

SECTION C.I. N° 4

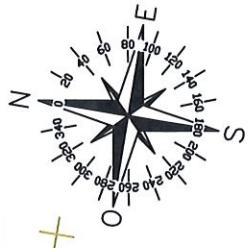
Emprise TDF sur terrain communal Support Antennes

Feeder TV

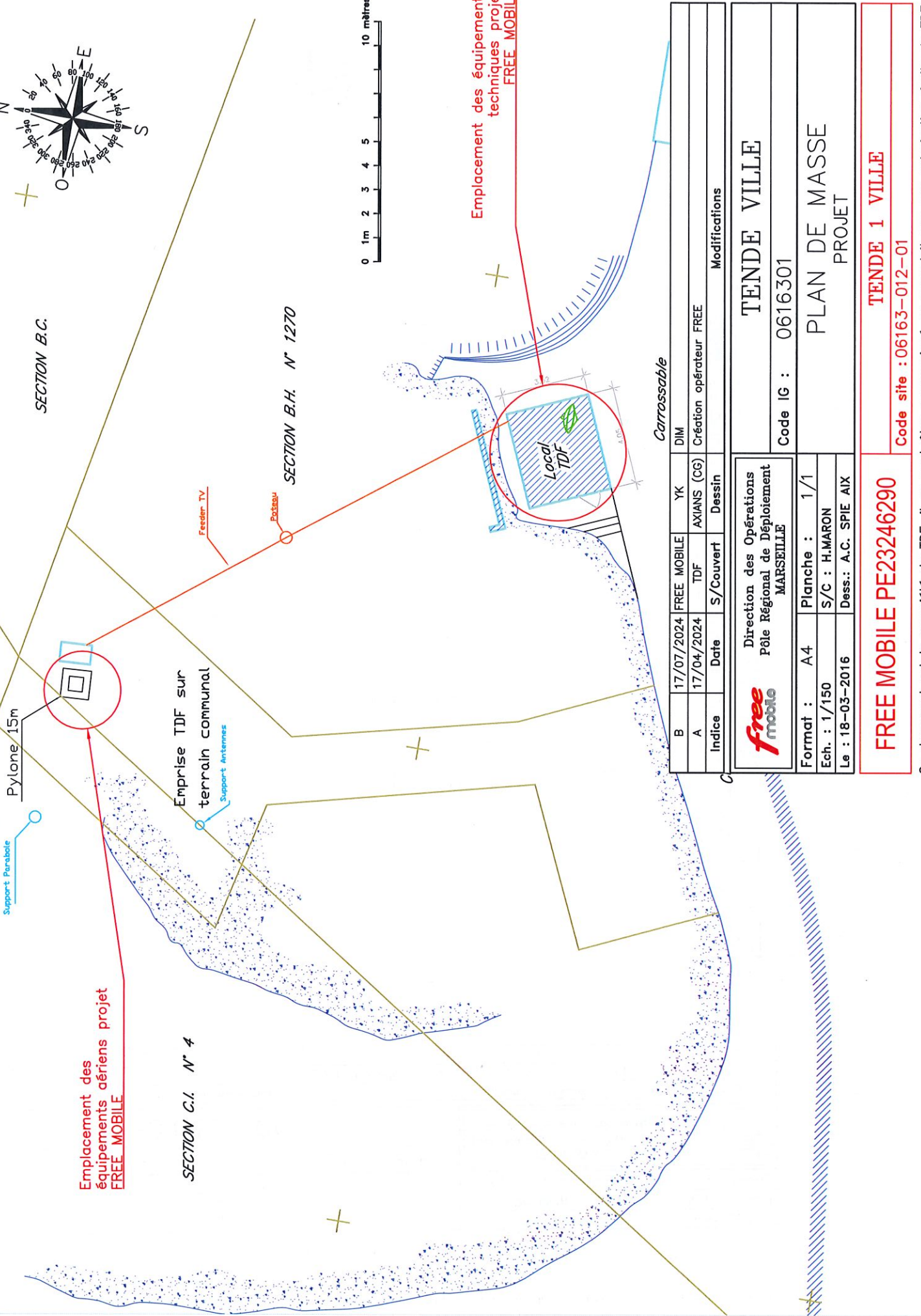
Boiteau

SECTION B.H. N° 1270

SECTION B.C.



Emplacement des équipements techniques projet FREE MOBILE



Carrossable

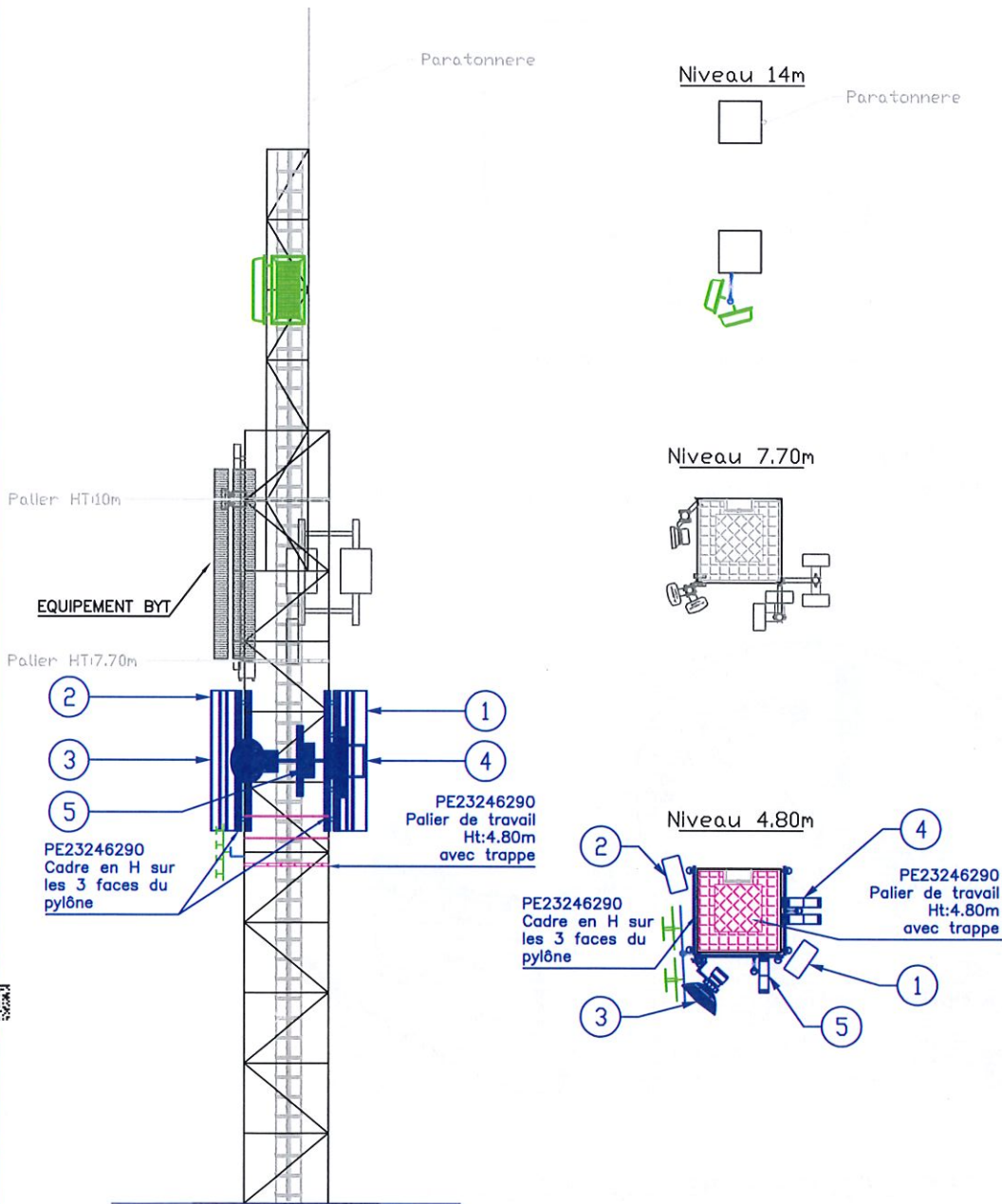
B	17/07/2024	FREE MOBILE	YK	DIM
A	17/04/2024	TDF	AXIANS (CG)	Création opérateur FREE
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications
free mobile Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement MARSEILLE				
Format :	A4	Planche :	1/1	
Ech. :	1/150	S/C :	H.MARON	
Le :	18-03-2016	Dess. :	A.C. SPIE AIX	
		Code IG :	0616301	
TENDE VILLE				
PLAN DE MASSE PROJET				

FREE MOBILE PE23246290

TENDE 1 VILLE

Code site : 06163-012-01

Ce document est la propriété de TDF, il ne peut être communiqué ou reproduit que sur autorisation écrite de TDF.



1 PE23246290
 FREE MOBILE
 Antenne Panneau_Ht:2.00m
 HMA:6.30m
 Az: 20°_Secteur 1
 en déport sur cadre
 A CREER

2 PE23246290
 FREE MOBILE
 Antenne Panneau_Ht:2.00m
 HMA:6.30m
 Az: 150°_Secteur 2
 en déport sur cadre
 A CREER

3 PE23246290
 Parabole ILIAD
 Ø60cm
 HMA:6.30m
 Az: à définir


FH1
 Sur déport (d./ø/lg):
 structure cadre

4 PE23246290
 FREE MOBILE
 2x Modules RF
 HMA:6.30m
 en déport sur cadre
 A CREER

5 PE23246290
 FREE MOBILE
 1x Module RF
 HMA:6.30m
 en déport sur cadre
 A CREER

136200039000011011

A	17/04/2024	TDF	AXIANS (CG)	Création opérateur FREE
Indice	Date	S/Couvert	Dessin	Modifications

 Direction des Opérations Pôle Régional de Déploiement MARSEILLE	TENDE VILLE	
	Code IG : 0616301	
Format : A4	Planche : 1/1	PYLONE PROJET
Ech. : 1/100	S/C : H.MARON	
Le : 18-03-2016	Dess.: A.C. SPIE AIX	

FREE MOBILE : PE23246290	TENDE 1 VILLE
	Code site : 06163-012-01

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/espace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale



13020003N9000111111